

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT RIGOMER-DES-BOIS
COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU VENDREDI 16 JUIN 2017



L'an deux mille dix sept, le 16 Juin à 20h30, s'est réuni le Conseil communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSE, maire délégué.

Etaient présents : Mme CANTE, Mrs GOMMARD, JEGO, GAUTIER.

Excusés : Mmes CHARPENTIER, NOUZILLE, Mrs PELÉ, LOISON, CAMUS.

Absent : Mr. MOUSSAY

Convocation du 10 Juin 2017

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :

Le compte rendu du Conseil communal du 10 Février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE/

Monsieur le maire délégué rend compte de la réunion de la Commission des Ressources humaines de Villeneuve en Perseigne qui s'est tenue le 3 Mars 2017. Il a été évoqué, lors de cette réunion, la persistance de difficultés liées à la surcharge de travail rencontrées par le personnel administratif depuis la mise en place de la commune nouvelle et son intégration à la Communauté Urbaine d'Alençon. En conséquence, l'ouverture de la mairie déléguée de Saint Rigomer des Bois ne serait plus assurée le jeudi après-midi.

Monsieur le maire délégué indique que la mairie est déjà fermée le jeudi après-midi depuis octobre 2016, à titre provisoire.

Il regrette que cette réunion de commission n'ait fait l'objet d'aucun compte rendu, ni d'aucune communication au Conseil Municipal.

Il précise qu'une étude de la fréquentation de la mairie de Saint Rigomer des Bois sur une année fait apparaître une moyenne de 20 à 25 accueils physiques ou téléphoniques par semaine.

Il indique également que cette nouvelle amplitude des plages d'ouverture, au regard de la population desservie, est équivalente à celle des autres communes déléguées.

Il rappelle, enfin, que le conseil communal avait émis un avis défavorable à la modification des horaires d'ouverture de mairie dans sa séance du 30 Septembre 2016.

Le conseil communal, après en avoir délibéré :

- ✓ Regrette la non prise en compte de son avis concernant cette nouvelle organisation impactant le service rendu à la population de notre commune déléguée,
- ✓ Emet un avis défavorable sur la procédure suivie pour cette décision,
- ✓ Prend acte néanmoins, au vu des arguments présentés et dans un souci d'équité, de la nouvelle grille des horaires d'ouverture de la mairie déléguée de Saint Rigomer des Bois,
- ✓ Demande la tenue de réunions périodiques (semestrielles ?) de la commission Ressources Humaines permettant de suivre l'activité des services administratifs et techniques, et d'être tenus informés des difficultés rencontrées, a fortiori quand elles impactent le fonctionnement des communes déléguées. Un compte rendu systématique aux membres du Conseil Municipal serait souhaitable.

FERMETURE DU CHEMIN DE LA FONTAINE :

Monsieur le maire délégué évoque la décision prise de modifier l'accès au site de l'atelier communal, suite aux cambriolages dont celui-ci a fait l'objet.

Le conseil communal décide de fermer la route communale à la circulation des véhicules, à l'exception des riverains, à hauteur de la limite de propriété de Monsieur Bordeaux, et de matérialiser cette fermeture par un panneau à l'entrée de ce tronçon, et par une barrière au-dessus de l'accès au garage de la propriété Ernoult.

Il autorise le maire délégué à prendre l'arrêté municipal correspondant.

PROJETS POUVANT ETRE MIS EN ŒUVRE POUR LA PERIODE 2017-2020 :

Monsieur le maire délégué rappelle les différents chantiers réalisés depuis le début du mandat de l'équipe municipale en place :

- ✓ Fin des chantiers en cours début 2014 : réhabilitation du logement à l'ancienne école du Buisson et assainissement collectif Route des Egremondières,
- ✓ Réalisation de l'éclairage public Route des Egremondières,
- ✓ Mise en route de la Commune Nouvelle au 1^{er} Janvier 2015,
- ✓ Réalisation de l'assainissement collectif au Buisson et Rue aux Chèvres,
- ✓ Remise en état de la Route Forestière de St Rigomer au Buisson,
- ✓ Contribution à la remise en route du Comité des Fêtes, puis à la création d'un club « Générations Mouvement – Aînés Ruraux »
- ✓ Aide à la création d'un circuit de randonnée sur la commune, circuit figurant sur le topoguide du Parc Régional Normandie-Maine,
- ✓ Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique au Buisson,
- ✓ Restauration du lavoir communal du Buisson,
- ✓ Mise en route du projet d'aménagement urbain du Buisson,
- ✓ Travaux de recensement au cimetière, afin de récupérer des emplacements dont le terme est échu, ou en état d'abandon,
- ✓ Curage du plan d'eau de la Charmille, prévu en 2017,
- ✓ Divers petits travaux d'entretien sur les murs du cimetière, les peintures de la mairie, réparation de l'alimentation en eau du lavoir du bourg, remise en état de la salle d'exposition à la Maison de Gaston Floquet, redressement de la passerelle à la Charmille,
- ✓ Intégration à la Communauté Urbaine d'Alençon, avec la commune nouvelle, au 1^{er} Janvier 2017.

Ces actions sont conformes aux engagements pris par l'équipe lors des élections municipales de 2014. Dans la continuité de ces réalisations, il est évoqué :

- ✓ Une réflexion pour un aménagement urbain du Bourg : Le constat d'un manque d'aménagements, de l'accroissement du nombre de maisons vacantes, du vieillissement de la population dans ce quartier, et d'un besoin grandissant en services de proximité divers, amène le conseil communal à mettre en chantier un travail de réflexion, avec les partenaires intéressés (commune, CUA, Parc Normandie-Maine, Département) pour améliorer la sécurité et l'accessibilité, et pour tenter de redynamiser et revaloriser ce secteur. Monsieur le maire délégué propose de transmettre aux membres du conseil communal un document de travail qu'il a élaboré à cet effet, recensant les objectifs souhaitables pour ce projet. Ce document peut servir de base à ce travail de réflexion, qui pourrait débuter dès Septembre prochain. La proposition de Francis Loison, reçue par courrier électronique, s'inscrit dans cette démarche. En complément, un rendez-vous sera pris avec l'adjoint en charge de l'urbanisme à la CUA pour déterminer précisément les possibilités s'offrant à nous dans cette opération.
- ✓ Le logement communal, au-dessus de la mairie, devrait se trouver prochainement vacant. Le conseil communal sera consulté, à ce moment-là, pour envisager l'avenir de ce logement, voire du bâtiment où se trouve la mairie actuelle.
- ✓ L'éclairage public sera sollicité auprès de la CUA sur le secteur de la Rue aux Chèvres et ses écarts.
- ✓ Une réfection des peintures extérieures sur les murs de la salle de la Charmille avait été évoquée par la commission des travaux. Celle-ci pourrait être réalisée par l'employé communal en septembre.

POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS :

Aménagement du Buisson : l'entreprise Pigeon de La Ferté Bernard a été retenue. Le chantier pourrait débuter en Juillet, peut-être plus sûrement en Septembre. Une première réunion de chantier doit avoir lieu début Juillet.

Travaux de voirie : L'entreprise Colas interviendra sur Villeneuve en Perseigne à partir du 19 Juin. Saint Rigomer doit être traité en Juillet.

Curage du plan d'eau : le vidage interviendra la première semaine de Juillet. Régis Gautier suggère, pour parer tout risque d'accident, que le site soit sécurisé quand le plan d'eau sera vide.

Barrière ONF et bancs : la pose de la barrière est repoussée de quelques jours en raison de la nécessité d'une déclaration préalable des travaux, au vu des réseaux présents sur le site, avant toute intervention. Deux bancs ayant été commandés en complément de la barrière, il est proposé d'en installer un dans le haut du Chemin de la Forêt (face au point de vue sur Alençon), l'autre à l'emplacement du transformateur EDF qui a été enlevé Rue De Courtilloles.

L'espace propreté projeté par la CUA au Bourg posait un problème de coût en travaux. Des négociations avec un autre propriétaire voisin seraient en cours. Aucune information nouvelle n'a été donnée sur ce dossier.

RAPPORT DES DERNIERES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

- ✓ Jean-Yves Jego met en pages le Petit Saint Rigomérois de Juin. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres au cours de la dernière semaine de Juin.
- ✓ Dominique Cante assistera au Conseil d'école à Ancinnes le lundi 19.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ Un arrachage de haie (300 m environ) sans autorisation a eu lieu sur la commune. La CUA ainsi que la Chambre d'Agriculture ont été avisés, pour suite à donner.
- ✓ Suite à des travaux de drainage et de busage partiel d'un collecteur communal, il y a lieu de procéder au curage d'un tronçon en aval de ce collecteur, sur une longueur de 205 mètres. Des devis ont été demandés aux entreprises Martin et Jarry.
- ✓ Les horaires des permanences au bureau de vote pour le second tour des élections législatives sont légèrement modifiées. Les intéressés seront informés par messagerie électronique.

Fin de séance à 22h30

Fait et délibéré à la date ci-dessus

Ont signé les membres présents